

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'HABITAT ET,
DE L'URBANISME ET LA VILLE ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME DE
L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA D'ADRAR**

Adresse : En face de l'ex-siège du "DNC" Adrar

**A MONSIEUR:
SALHI MOUSTAPHA
« ETBH SALHI MOUSTAPHA »
Cité 01 Novembre N°26– ADRAR**

OBJET : MISE EN DEMEURE N°01

REF : Contrat visé N° 1022 du 27/08/2025.

Je regret de vous informer que votre entreprise dénommée : « ETBH SALHI MOUSTAPHA », dont le siège est à : Cité 01 Novembre N°26– ADRAR, Titulaire du Contrat visé par le contrôleur budgétaire en date du : 27/08/2025 sous le n° : 1022, relatif Réalisation de Réseau d'Assainissement + AEP **SITE:** 50 Logts Ruraux à Ksar Timokten Nouvelle ville Commune de Timokten, Dans le cadre de l'opération Habita Rural Groupé, Est mise en demeure N°01 pour mettre en place les moyens humains et matériels et rattraper les retards enregistrés par rapport au planning de réalisation et cela dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, Faute de quoi des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

**LE DIRECTEUR DE L'URBANISME
DE L'ARCHITECTURE ET DE LA
CONSTRUCTION**